

COVID 19

Informations officielles générales, dont FAQ : <https://www.info-coronavirus.be/fr/>

Activités officielles des vétérinaires agréés – Tableau de priorités

Compte-tenu de la situation liée à l'épidémie de Coronavirus-Covid 19, sachant notamment que les activités vétérinaires sont autorisées, que les activités et services au sein de la chaîne alimentaire ont été considérés comme essentiels et cruciaux pour la Nation par le Gouvernement, un équilibre doit être trouvé entre la réalisation des activités vétérinaires officielles visant à préserver la santé humaine et animale et la situation en matière de Covid19.

A cette fin, les Autorités compétentes (AFSCA, SPF Santé publique Sécurité de la Chaîne alimentaire et environnement et AFMPS), en concertation avec ARSIA et DGZ, ont établi une liste d'activités en leur donnant à chacune un statut en termes de priorité et délais.

Il est demandé aux vétérinaires lors de leurs activités de prendre toutes les mesures possibles pour la protection de leur santé, de celle des personnes avec lesquelles ils travaillent et de celle de leurs clients. Les mesures relatives à « la distanciation social » et une bonne hygiène sont importantes à cet égard.

Le tableau suivant est d'application pour les mois de mars et avril. Il pourra être adapté en fonction de l'évolution de la situation, et le cas échéant prolongé.

Ces informations peuvent également être retrouvées sur le site internet de l'AFSCA :

<http://www.favv-afsca.fgov.be/professionnels/publications/communications/coronavirus.asp> (Voir rubrique « Vétérinaires »)

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES "PRIORITÉS

FAIBLE : Peut être reporté ou suspendu, cfr commentaires individuels.

MOYENNE : Peut être reporté pour une durée limitée (maximum 1 mois)

ÉLEVÉE : Ne peut être reporté que pour une durée aussi courte que possible et au maximum de 2 semaines, et pour autant qu'il n'y ait pas de disponibilité du vétérinaire d'exploitation ou de son remplaçant, ou de l'éleveur.

TRÈS ÉLEVÉE : Doit être effectuée dans les délais prescrits dans tous les cas, si nécessaire par le vétérinaire de remplacement du vétérinaire d'exploitation ou, en cas d'indisponibilité, par un autre vétérinaire agréé.



Cette liste est une "liste de priorité", dans laquelle les activités définies par la loi sont classées par ordre de priorité d'exécution, mais nous partons du principe que ces activités sont réalisées de manière aussi optimale que possible. Nous suivons l'évolution de la situation sur le terrain et communiquerons à nouveau au besoin.

Motif de visite du vétérinaire d'exploitation	Fréquence	Priorité
TOUTES LES ESPÈCES		
Suspicion de maladie animale à déclaration obligatoire		TRÈS ÉLEVÉE
BOVIN		
Analyse lors d'achat de bovins (identification et contrôle de la tuberculose et des maladies à déclaration obligatoire)	À chaque achat	TRÈS ÉLEVÉE
Analyses sanguines IBR dans le cadre des achats IBR	À chaque achat	TRÈS ÉLEVÉE
Analyses sanguines BRU et LEU lors d'importations en provenance de pays à risque	À chaque achat en provenance de pays à risque	TRÈS ÉLEVÉE
Vigilance accrue FCO	À chaque importation en provenance d'une région ou d'un État membre qui constitue une zone à risque pour un sérotype de FCO autre que le 8	TRÈS ÉLEVÉE
IBR : vaccination et enregistrement des notifications dans le cadre du maintien du statut I2		MOYENNE
IBR : primovaccination & notifications à l'achat de troupeaux I2 et I2 d'engraissement pur		ÉLEVÉE
IBR : prélèvement sanguin pour le maintien des statuts I3 et I4 (test de suivi) et dépistage obligatoire pour le maintien du statut I2	1 fois par an	MOYENNE
IBR : screening pour l'obtention du statut indemne	Ad hoc	MOYENNE



Rééchantillonnage de veaux nouveau-nés pour un examen virologique BVD	Ad hoc	ÉLEVÉE
FCO: vaccination volontaire		FAIBLE Vaccination recommandée, peut être reportée, mais est obligatoire pour certaines destinations d'exportation et pour le pâturage frontalier avec les Pays-Bas et le Luxembourg
Guidance vétérinaire (volontaire)	Visites d'exploitation tous les 2 mois, évaluation générale tous les 4 mois	FAIBLE Peut être suspendu en mars et avril
ParaTBC dans le cadre du programme volontaire	Avant le 30 avril	FAIBLE Peut être reporté
<u>PORCS</u>		
Vigilance accrue peste porcine africaine	Prélèvement de sang/prélèvement de carcasse lors de la mise en place d'un traitement en cas de maladies chez des porcs qui ne sont pas directement suspectés de peste porcine africaine	TRÈS ÉLEVÉE
Visite épidémiologique porcs	Tous les 4 mois	MOYENNE
AUJESZKY: test de suivi	Tous les 4 ou 12 mois	MOYENNE
Guidance vétérinaire (volontaire)	Visites d'exploitation tous les 2 mois, évaluation générale tous les 4 mois	FAIBLE Peut être suspendu en mars et avril
<u>VOLAILLES</u>		
Vigilance accrue grippe aviaire	Échantillonnage / enlèvement des cadavres pour la mise en place d'un traitement si - réduction de plus de 20 % de la consommation normale d'aliments et d'eau ; - taux de mortalité de plus de 3 % par semaine ; - chute de ponte de plus de 5 % pendant plus de deux jours ;	TRÈS ÉLEVÉE



	- constatation de signes cliniques ou de lésions suggérant la présence d'influenza lors de l'expertise post mortem	
CRD – échantillonnage, requis pour les échanges intracommunautaires de poulettes pondeuses	Pour chaque mouvement EIC	ÉLEVÉE Exigence de l'UE pour les EIC
Vaccination NCD		ÉLEVÉE
Salmonella Enteritidis - vaccination	Chaque lot de poulettes et de coqs pendant l'élevage Délégation de l'exécution à l'éleveur de volailles possible dans le cadre de la guidance vétérinaire	ÉLEVÉE
Guidance vétérinaire (volontaire)	Visites d'exploitation tous les 2 mois (ou à chaque ronde si elles durent moins de 2 mois), évaluation globale tous les 4 mois	FAIBLE Peut être suspendu en mars et avril
<u>Ovins/Caprins/Cervidés</u>		
Vigilance accrue FCO	À chaque importation en provenance d'une région ou d'un État membre qui constitue une zone à risque pour un sérotype de FCO autre que le 8	TRÈS ÉLEVÉE
Statut indemne de maladie de Maedi-Visna/AEC (programme volontaire)	Prélèvement sanguin en vue de l'obtention et du maintien du statut indemne (1 fois tous les 1 ou 2 ans)	MOYENNE
Guidance vétérinaires (volontaire)	Visites d'exploitation tous les 2 mois, évaluation générale tous les 4 mois	FAIBLE Peut être suspendu en mars et avril